

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 05.11.2024

Révision: 05.11.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit** 600026
- **Nom du produit:** Concentré d'huile d'alésage E-COLL
- **Code du produit:** 4317784015530, 4317784015547, 4317784348874
- **UFI:** TR10-90JY-W00A-2543
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**
 - SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
 - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit** PC8 Produits biocides
- **Emploi de la substance / de la préparation** Lubrifiant de refroidissement
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
 - E/D/E - Einkaufsbuero Deutscher Eisenhaendler GmbH
 - EDE Platz 1
 - D-42389 Wuppertal
 - Germany

Tel. +49 202 6096-0
e-mail: sdb@ede.de
- **Service chargé des renseignements:** Département de la sécurité des produits
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
 - ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
 - Centres Antipoison et de Toxicovigilance
 - ANGERS: 02 41 48 21 21
 - BORDEAUX: 05 56 96 40 80
 - LILLE: 0800 59 59 59
 - LYON: 04 72 11 69 11
 - MARSEILLE: 04 91 75 25 25
 - NANCY: 03 83 22 50 50
 - PARIS: 01 40 05 48 48
 - STRASBOURG: 03 88 37 37 37
 - TOULOUSE: 05 61 77 74 47

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 - Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 05.11.2024

Révision: 05.11.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Concentré d'huile d'alésage E-COLL

(suite de la page 1)

· 2.2 Éléments d'étiquetage**· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger

GHS07

· Mention d'avertissement Attention**· Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Utiliser les produits biocides avec précaution. Toujours lire l'étiquette et les informations sur le produit avant de l'utiliser.

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Contient des produits biocides: 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

· 2.3 Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· 3.2 Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 64742-53-6 EINECS: 265-156-6 Numéro index: 649-466-00-2 Reg.nr.: 01-2119480375-34-xxxx	Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités ⚠ Asp. Tox. 1, H304	50-100%
--	---	---------

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.11.2024

Révision: 05.11.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Concentré d'huile d'alésage E-COLL

(suite de la page 2)		
CAS: 64742-54-7 EINECS: 265-157-1 Numéro index: 649-467-00-8 Reg.nr.: 01-211948627-25-xxxx 01-2119471299-27	distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités ⚠ Asp. Tox. 1, H304 Limite de concentration spécifique: Asp. Tox. 1; H304: C ≥ 5%	10-50%
CAS: 68920-66-1 Reg.nr.: 01-2119489407-26	Fettalkohol, ethoxyliert ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Skin Irrit. 2, H315	2,5-10%
CAS: 64742-54-7 EINECS: 265-157-1 Numéro index: 649-467-00-8 Reg.nr.: 01-2119484627-25-0025	distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités ⚠ Asp. Tox. 1, H304	<1,25%
CAS: 157707-44-3 Polymer	Amides insaturés en C12-18 et C18, N- (hydroxyéthyl), éthoxylé ⚠ Eye Dam. 1, H318	<1,25%
CAS: 3811-73-2 EINECS: 223-296-5 Numéro index: 613-344-00-7	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium ⚠ STOT RE 1, H372 ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 ATE: LD50 oral: 500 mg/kg LD50 dermique: 790 mg/kg LC50/4h inhalatoire: 0,5 ppm	<0,1%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Numéro index: 613-088-00-6	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one ⚠ Acute Tox. 2, H330 ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H317 ATE: LD50 oral: 450 mg/kg LC50/4h inhalatoire: 0,21 ppm Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,036 %	<0,1%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

· Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 05.11.2024

Révision: 05.11.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Concentré d'huile d'alésage E-COLL

(suite de la page 3)

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Troubles gastro-intestinaux**· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone (CO)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.**· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 05.11.2024

Révision: 05.11.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Concentré d'huile d'alésage E-COLL

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de la chaleur.
Évitez les flammes nues, les étincelles, les autres sources d'ignition et la lumière directe du soleil.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
Gardez la nourriture, les boissons et les aliments pour animaux domestiques à l'écart.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger contre les impuretés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL		
CAS: 64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		
Inhalatoire	DNEL (worker)	5,6 mg/m ³ (professional use)
	DNEL (population)	1,2 mg/m ³ (cus)
CAS: 68920-66-1 Fettalkohol, ethoxyliert		
Dermique	DNEL (worker)	2.080 mg/kg bw/day (professional use)
Inhalatoire	Long term value for employees	294 mg/m ³ (professional use)
CAS: 64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		
Inhalatoire	Long term value for employees	5,4 mg/m ³ (rat)

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 05.11.2024

Révision: 05.11.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Concentré d'huile d'alésage E-COLL

(suite de la page 5)

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

La protection respiratoire n'est pas requise lorsqu'elle est utilisée correctement et dans des conditions normales.

Filtre P2

FFP 2

Appareils de protection respiratoire - filtres à gaz et appareils combinés selon DIN EN 141

· Protection des mains:

Gants de protection (DIN EN 374)

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

Temps de pénétration (min.) : > 480

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm**· Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques (DIN EN 166)

Recommandation: Lunettes avec protection latérale (DIN EN 166)

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs (DIN EN 14605)

Vêtement de protection étanche

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· Couleur:**

Orange

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 05.11.2024

Révision: 05.11.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Concentré d'huile d'alésage E-COLL

(suite de la page 6)

· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>270 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	101 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 40 °C	30 mm ² /s
· Cinématique: 23 °C - 4 mm (ISO 2431)	
· Dynamique à 40 °C:	27 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	0,1 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,89 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Test de séparation des solvants:	
· VOC (CE)	0,00 %
· VOC (CE) g/l	6,8 g/l
· Teneur en substances solides:	0,0 %
· Changement d'état	
· Température de suintement:	
· Propriétés comburantes	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 05.11.2024

Révision: 05.11.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Concentré d'huile d'alésage E-COLL

(suite de la page 7)

- **Matières solides pyrophoriques** néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**CAS: 64742-53-6 Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités**

Oral LD50 5.000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 5.000 mg/kg (rat)

CAS: 64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OCED 401)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (lapin) (OCED 402)

NOEC(14d) ≥1.000 mg/l (Fis)

CAS: 68920-66-1 Fettalkohol, ethoxyliert

Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/6h >100 mg/m³ (rat)**CAS: 64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités**Inhalatoire LC50/4h >100 mg/m³ (Pimephales promelas)

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 05.11.2024

Révision: 05.11.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Concentré d'huile d'alésage E-COLL

(suite de la page 8)

CAS: 3811-73-2 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE) 500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	790 mg/kg (ATE) 1.100 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	0,5 ppm (ATE) 1,5 ppm (rat)

CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Oral	LD50	450 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4h	0,21 ppm (ATE)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:****CAS: 64742-53-6 Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités**

EC50 (21d)	>10 mg/L (Daphnia galeata)
EC50 (48h)	>10.000 mg/L (Daphnia galeata)

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 05.11.2024

Révision: 05.11.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Concentré d'huile d'alésage E-COLL

(suite de la page 9)

NOEC (21d)	10 mg/l (Daphnia galeata)
CAS: 64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	
LC50 (96h)	>100 mg/L (Pimephales promelas) (OCED 203)
EC50 (48h)	>10.000 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202)
CAS: 68920-66-1 Fettalkohol, ethoxyliert	
LC50 (96h)	108 mg/L (Brachydanio rerio)
EL50 akut (48h)	51 mg/l (Daphnia magna)
EL50 akut (72h)	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
NOEC (10d)	0,16 mg/l (Lepomis macrochirus)
CAS: 64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	
LC50 (96h)	>100 mg/L (Pimephales promelas)
EC50 (21d)	>10 mg/L (Daphnia galeata)
EC50 (48h)	>10.000 mg/L (Daphnia galeata)
EC50/72h	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EL50/48h	>100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
	>10.000 mg/l (Daphnia magna)
NOEC (21d)	>10 mg/l (Daphnia galeata)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Remarque:** Nocif pour les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Nocif pour les organismes aquatiques.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 05.11.2024

Révision: 05.11.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Concentré d'huile d'alésage E-COLL

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· 13.1 Méthodes de traitement des déchets:**

Remettre les conteneurs complètement vides pour le recyclage. Sinon, enlever le contenu/récipient comme un déchet dangereux. Respecter les règlements officiels.

· Emballages non nettoyés:

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger

GHS07

· **Mention d'avertissement** Attention

· Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 05.11.2024

Révision: 05.11.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Concentré d'huile d'alésage E-COLL

(suite de la page 11)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:**Verordnung (EU) Nr. 528/2012 - Verwendung von Biozidprodukten applicable****Indications sur les restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 Mortel par inhalation.

(suite page 13)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 05.11.2024

Révision: 05.11.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Concentré d'huile d'alésage E-COLL

(suite de la page 12)

H332 Nocif par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Contact:** sdb@ede.de· **Date de la version précédente:** 20.11.2023· **Numéro de la version précédente:** 305· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**